

25 JUL. 2025

**COMMUNE
DE
SCHIRRHEIN**

67240



ARRETE MUNICIPAL

**portant réglementation temporaire de
circulation, au niveau du 137 rue
Principale (RD 37), du 11 au 14 août 2025**

Le Maire de la Commune de SCHIRRHEIN

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-24, L2212-1 et suivants,
- VU le Code de la Route,
- VU la demande de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, Direction des Cycles de l'Eau, 9 chemin du Gaz à Haguenau, en date du 25 juillet 2025,
- VU l'incidence de la réalisation d'un nouveau collecteur du réseau d'assainissement et d'eau potable situé au niveau du 137 rue Principale réalisés par la Sté ARTERE de Marlenheim, pour le compte de la C.A.H.,

ARRETE

- Article 1 : La mise en place d'un dispositif de circulation alternée, par feux tricolores, est autorisée durant la période de travaux, effectués sous maîtrise d'ouvrage de la C.A.H. par la Sté ARTERE, du 11 au 14 août 2025.
- Article 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier
- Article 3 : La vitesse de circulation sera réduite à 30 km/h.
- Article 4 : L'entreprise intervenante installera les dispositifs de signalisation sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- M. le Commandant de la Gendarmerie de Bischwiller,
 - Monsieur le Directeur du CEI de la C.E.A. de Soufflenheim
 - L'affichage.



Le Maire

Patrick SCHOTT